

**BULLETIN MENSUEL
DE L'ASSOCIATION
DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE
ET DES CLIENTS DES
SERVICES PUBLICS**

**CABINE TÉLÉPHONIQUE
A PAIEMENT PRÉALABLE**



Bureau de Neuilly

ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, Président de la Commission des Téléphones, Membre du Comité consultatif des P. T. T., 12, rue de Prony. Tél. 513-31.

Vice-Président : M. E. Archdeacon ✱, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. Edmond Jean, Industriel, 62, rue Condorcet. Tél. 149-35.

Secrétaire : M. le Vicomte de Douville Maillefeu, 109, Avenue Henri-Martin, Tél. 634-76.

Membres : M. P. Créténier O. ✱, Négociant-Commissionnaire, 21, rue de Paradis. Téléphone 258-87.

M. Lauzanne, Architecte ✱, 26, rue de Turin, Tél. 211-38.

M. Munier ✱, Industriel, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur-Seine, Tél. 535.

M. Lahure, éditeur O. ✱, 9, rue de Fleurus, Tél. 704-44.

M. J. Perrigot, Ingénieur, 5 bis, rue de Berri, Tél. 232-17.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque, Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

Membres : M. Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} Instance, 17, r. de l'Université. Tél. 728-74.

M. Rodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin. 14. Tél. 254-61.

M. Rougeot, Avoué à la Cour d'Appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. 292-50.

M. L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. 584-46.

M. Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 743-64.

M. Tollu, Notaire, rue Saint-Lazare. Téléphone 254-32.

M. Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

Huissier : M. Perrin, 5, Faubourg St-Honoré, Tél. 258-14.

INGÉNIEUR-CONSEIL : M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres

EXTRAIT DE LA LISTE DE NOS MEMBRES

Chouanard — Pingault — Bellanger-Poiret — Bélin frères — Ducellier — Bechoff, David et C^{ie} — Magasins du Gagne-Petit — Chouet (Maison du D^r Pierre) — Codechèvre (Bière Fanta) — A. Clément (Automobiles) — Société des Automobiles Peugeot — Georges Richard (Automobiles) — Amieux frères (Nantes) — Marquis de Beauchamp — Cossé, Lotz et C^{ie} (Nantes) — Casino de Vichy — Rumpelmayer — Marquis de Ségur — Société des Agriculteurs de France — Touring-Club de France — Duchesse d'Uzès — Vilmorin, Andrieux et C^{ie} — Forges et Chantiers de la Méditerranée — Fresne et C^{ie} — Gauthier-Villars (Editeur) — Guérin-Boutron (Chocolatier) — Hôtel Moderne — Banque de Mulhouse — Banque Suisse et Française — Jamet et Buffereau — Félix Juven (Editeur) — Baron de Zuylen — Duc de Rohan, Député — Marquis de la Ferronnays, Député — Marquis d'Aramon — A. Michelin (Pneumatiques) — Pleyel-Wolff, Lyon et C^{ie} (Pianos) — Martin-Gobert (à Réaumur) — Félix Potin — Julien Damoy, etc.

Le total des Membres de l'Association a atteint 8400.

DEMANDE D'ADMISSION

M. _____

Profession _____ Téléphone _____

Adresse _____

demande son admission à l'Association des Abonnés au Téléphone et s'engage à verser la cotisation de 5 francs par an.

Signature :

L'Adhésion à l'Association donne droit à la réception mensuelle du Bulletin et à tous les Services de l'Association.

Adresser ce Bulletin à l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, Rue des Mathurins, PARIS.

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

Sommaire du Numéro de Mars

Les Cabines Téléphoniques à paiement préalable. Jacques Maroy. — Correspondance de nos Délégués. — Comité Consultatif. Séance de la Commission des Téléphones. — Le Régime des Avances. A. Grandtun. — Les Amis du Téléphone : M. André Lebon. — Invention du Téléphone Automatique. — Ce que coûte l'entretien des piles chez les Abonnés. — Téléphonie automatique en Angleterre. — Le Téléphone et les Chemins de fer. J. Barrand. — Notre Concours. — Solution de notre Concours : Comment prévenir les Pompiers ? — Informations. — Tableau du Travail et des Effectifs d'un Bureau et Moyenne de Communications demandées aux diverses heures de la journée. — On réclame.

LES CABINES TÉLÉPHONIQUES A PAIEMENT PRÉALABLE

Un certain nombre de cabines à paiement préalable vont être prochainement mises en service dans différents bureaux de postes de Paris. Nous avons cru utile de nous renseigner sur ces nouvelles installations, en allant voir sur place celles qui fonctionnent à titre d'essai depuis plus d'un an.

Deux postes automatiques à prépaiement existent à Neuilly, l'un au bureau central, 113, avenue de Neuilly, l'autre dans un bureau auxiliaire, rue de Sablonville. Lorsque nous nous présentons chez le commerçant, rue de Sablonville, une jeune fille nous introduit dans l'arrière-boutique et nous ouvre la porte d'une cabine téléphonique dont l'aménagement général ne diffère pas des cabines installées dans les bureaux de poste. L'appareil se compose de deux pièces : l'une, où se trouve accroché le récepteur, comprend la sonnerie et le mécanisme d'appel à batterie centrale, l'autre, où se trouve le transmetteur, est une boîte rectangulaire surmontée de deux disques creux portant les numéros 10 et 25. La jeune fille nous explique que si nous voulons téléphoner dans Neuilly il nous faudra mettre une pièce de 10 centimes dans le disque 10, et si nous voulons communiquer avec Paris, une pièce de 25 centimes dans le disque 25. Auparavant il nous faudra demander la communication à la façon habituelle.

La personne qui désire téléphoner doit décrocher le récepteur et le porter à son oreille en attendant l'entrée en ligne de la téléphoniste. Puis formuler sa demande d'appel. La téléphoniste demande l'abonné et prépare la communication, puis elle dit au demandeur : *Payez*. Celui-ci glisse alors la pièce de monnaie qu'il a préparée et l'introduit dans l'appareil. S'il n'a pas introduit la pièce convenable, celle-ci ressort aussitôt par une fente placée

à droite de l'appareil; dans le cas contraire la pièce en tombant frappe un timbre qui est entendu par la téléphoniste, et celle-ci achève la connexion en donnant la ligne au demandeur. Chaque glissière de monnaie aboutit à un timbre différent. Les sons des deux timbres sont bien connus de la téléphoniste qui reconnaît ainsi que le versement a bien été effectué.

Pour mieux nous rendre compte, nous demandons un abonné de Paris. Quelques secondes se passent et notre abonné se présente au bout du fil. Nous causons déjà depuis un moment quand la téléphoniste rentre en ligne : « Monsieur, vous n'avez pas payé. — Eh ! mademoiselle, il fallait me le demander avant. — Il faut payer ou je vais vous couper. — Eh bien, coupez-moi, j'ai dit tout ce que j'avais à dire ». La voix se fait suppliante : « Monsieur, vos vingt-cinq centimes. — Mais, mademoiselle, je vous fais remarquer que mes trois minutes vont passer et que je n'aurai été occupé qu'à causer avec vous. — Vos vingt-cinq centimes ! », supplie la téléphoniste qui voit que nous plaisantons.

La jeune fille qui nous a accompagné nous fait observer que cela se produit quelquefois, la téléphoniste oubliant de faire payer, et il y a des contestations lorsqu'on fait la recette.

Lorsque nous arrivons au bureau de Neuilly, c'est l'employé des autres cabines qui demande la communication à la cabine automatique. Est-ce que par hasard "automatique" ne serait qu'un vain mot. L'aimable principal nous explique que le public ne sait pas toujours se servir de l'appareil et qu'il faut le lui expliquer. Ou bien il paie d'avance, et si on lui répond *pas libre*, il réclame sa monnaie; ou bien quand on lui demande, une fois la communication établie, de verser l'argent, il n'a pas de monnaie et ne sait où mettre l'argent. Mais il en

est de cela comme de toute autre chose, il faut apprendre à s'en servir. L'Association ne demande pas mieux que de répéter dans ses colonnes ce qu'il faut faire et de mettre le public au courant. Mais l'Administration fait parfois d'excellentes réformes et se contente du communiqué officiel, sec et que personne ne lit, pour l'annoncer. Il manque un bureau de propagande pour faire connaître au public ces améliorations, et l'on ne voit pas pourquoi l'Administration ne le ferait pas, au même titre que les Compagnies de chemins de fer par exemple.

C'est la Société Le Matériel Téléphonique, ancienne maison Aboilard, qui a construit ces appareils, et l'on peut dire qu'ils sont un modèle de simplicité. Cette même maison a d'ailleurs présenté un appareil qui est actuellement à l'essai à Paris et qui comporte trois ouvertures correspondant aux pièces de 5, 10 et 25 centimes. On conçoit donc qu'il est facile d'employer cet appareil même pour des com-

munications interurbaines à taxes variables, puisqu'il est toujours possible d'obtenir les diverses taxes interurbaines avec la combinaison judicieuse des trois chiffres précédents.

Il n'est pas probable que la cabine à paiement préalable remplacera partout la cabine ordinaire, mais elle rendra les plus grands services en ce sens qu'elle pourra être placée en des endroits qui ne comportent pas de bureau de poste et qu'elle pourra être multipliée dans les endroits les plus divers pour la commodité de tout le monde, salles de théâtre, gares, métropolitain, restaurants, cafés, etc. Il faut donc souhaiter que les cabines qui sont en projet soient très rapidement aménagées et soient très nombreuses.

Elles rendent de grands services à l'étranger; sans parler de l'Amérique, elles sont répandues en Suède et même à La Haye. Pourquoi n'en profiterions-nous pas nous aussi très prochainement ?

Jacques MAROY.

CORRESPONDANCE DE NOS DÉLÉGUÉS

Permanence du Service téléphonique

De Monville (Seine-Inférieure):

« J'ai eu affaire dernièrement à un des principaux commis, qui a paru très étonné lorsqu'il m'a entendu parler du vœu adopté par le Comité consultatif des P. T. T. pour l'ouverture des bureaux en toute saison à sept heures dans les localités où les intéressés en feraient la demande. Il lui semblait impossible que cela pût se faire sans le consentement du titulaire du bureau de poste et sans une rémunération de la commune, comme pour le service de midi à 2 heures et de 7 à 9 heures du soir. Son étonnement a été encore plus grand quand je lui ai dit que l'ouverture à cette heure s'entendait gratuitement, du moins en ce qui concerne les communes. Il ajouta que les bureaux étaient toujours consultés pour ces changements et que certainement la plupart donneraient un avis défavorable. Je suppose que l'Administration donnera une compensation aux titulaires des bureaux qui ouvrent à sept heures et que, d'ailleurs, cette heure d'ouverture deviendra d'ici peu générale. »

Paielement de l'abonnement

« Nous avons, depuis l'an dernier, une receveuse qui fait payer les abonnements au téléphone quinze jours avant la date trimestrielle de l'abonnement, prétendant que c'est le règlement. Or, quand nous signons le contrat avec l'Administration, on ne nous en donne pas de double, et il me semble bien n'avoir rien vu de pareil. Il me semble que l'on ne

peut forcer quelqu'un à payer quinze jours avant, ni même quelques jours avant une échéance. »

Monsieur Qui-de-Droit, faites cesser cette receveuse, les trimestres d'abonnement ne sont exigibles que le jour de leur expiration.

De Vincennes :

Nos délégués vincennois ont fait passer dans leur journal local l'entrefilet ci-dessous. Nous louons le zèle et l'ingéniosité de nos amis de Vincennes et les donnons en exemple à tous nos délégués qui veulent faire de la propagande :

« **Grelots vincennois.** — Nous avons appris avec beaucoup d'intérêt que l'Union Commerciale et Industrielle de Vincennes venait d'être choisie déléguée régionale par l'importante Association des Abonnés au Téléphone, dont le siège est à Paris, 47, rue des Mathurins.

« Tous les abonnés vincennois applaudiront à cette heureuse initiative qui leur permettra au moins de savoir où s'adresser lorsqu'ils auront maille à partir avec l'Administration, ce qui arrive malheureusement trop souvent.

« Toutes les réclamations justifiées concernant le service téléphonique devront être adressées au siège de l'Union Commerciale, 4, rue du Levant, qui se chargera de les transmettre à l'Association, dont le président, M. de Montebello, est membre du Comité consultatif des P. T. T.

« La cotisation à l'Association des Abonnés au Téléphone n'est que de 5 francs par an. »

COMITÉ CONSULTATIF

Séance de la Commission des Téléphones du 8 Février

Postes Supplémentaires d'Hôtels. — *M. de Montebello* donne lecture d'une lettre du directeur de l'hôtel Majestic, à Paris, qui se plaint des nouveaux tarifs qui vont lui être appliqués en raison de l'extension de son installation téléphonique. Précédemment, l'hôtel Majestic était soumis au tarif A; il avait cinq postes principaux, une ligne interurbaine, onze postes supplémentaires et payait en tout 2.786 francs par an. Pour cette somme il avait droit à l'entretien gratuit et à un nombre de conversations illimité (en moyenne 250 par jour).

L'hôtel Majestic ayant fait procéder à une installation nouvelle qui lui revient à 50.000 francs, afin de doter toutes les chambres de postes téléphoniques, paiera une redevance de 13.975 francs, n'aura plus droit à l'entretien gratuit et ne pourra obtenir que 370 communications de départ par jour, ceci en raison du nouveau tarif B qui lui sera appliqué.

M. de Montebello, d'accord avec la majorité de la Commission, proteste contre ce tarif si peu encourageant pour le développement du téléphone.

M. Bouchard fournira une note détaillée sur cette question.

Droit des abonnés forfaitaires de groupe. — *M. de Montebello* propose qu'il soit accordé aux abonnés forfaitaires de groupe de pouvoir téléphoner gratuitement, à partir d'un poste public, avec tous les abonnés du groupe. C'est ainsi qu'à Paris et dans un certain nombre d'autres villes centres de groupes, les abonnés ne peuvent communiquer gratuitement d'un poste public qu'avec une partie du groupe.

M. Bouchard concède qu'il y a quelque chose d'illogique dans cette disposition, mais il ajoute qu'il ne lui paraît pas possible de la modifier, cette réforme devant entraîner une diminution de recettes.

Après intervention de *M. Pingault*, *M. de Montebello* est chargé de la rédaction d'un rapport favorable à l'extension des droits des abonnés de groupe.

Construction rapide des lignes téléphoniques. — *M. Pingault* donne lecture de son rapport. Il constate que les moyens financiers ne manquent pas à l'Administration, grâce au système des avances faites par des collectivités intéressées; les retards apportés à la construction des lignes ont pour cause l'insuffisance des moyens d'exécution dont dispose actuellement l'Administration. En conséquence il propose d'émettre le vœu suivant :

Que l'Administration, afin d'assurer l'exécution rapide des travaux projetés, soit autorisée à augmenter dans la mesure des besoins les effectifs permanents, tout à fait insuffisants aujourd'hui, et à faire largement appel aux ouvriers de main-d'œuvre exceptionnelle;

Que les salaires payés à ces ouvriers soient établis de manière à en permettre le recrutement;

Qu'enfin, si les résultats obtenus sont encore insuffisants, l'Administration s'adresse à l'industrie et à la main-d'œuvre privées.

M. Bouchard ayant contesté l'utilité de ce vœu, la Commission, après intervention de *MM. de Montebello, Montbrand* et *Morel*, en décide l'adoption.

En fin de séance *MM. de Montebello, Montbrand* et *Pingault* protestent vivement contre le formalisme exagéré de l'Administration des Téléphones dans ses rapports avec la Commission, dont les travaux au lieu d'être encouragés sont souvent entravés.

Le Téléphone et la Sûreté. L'Administration du Service de la Sûreté, 6 Quai des Orfèvres, dispose en tout et pour tout d'une seule ligne téléphonique. Faut-il s'étonner que nos policiers soient nargués pendant des semaines par des criminels ainsi qu'on la vu récemment? Le Conseil Municipal s'est ému de cette situation. Six nouvelles lignes vont être créées. En outre, Quai des Orfèvres, tous les services vont être reliés entre eux téléphoniquement.

Le Téléphone à New-York. Temps moyen pour la réponse de la Téléphoniste à l'Abonné : 5 secondes ; Temps moyen pour la mise en communication : 13 secondes. Chiffres officiels.

LE RÉGIME DES AVANCES

Le régime des avances qui contribue si largement à l'extension des réseaux téléphoniques paraît devoir être modifié dans un sens restrictif. Il nous semble intéressant d'en résumer le fonctionnement actuel.

Les différentes avances consenties par un prêteur pour l'établissement de circuits téléphoniques sont considérées comme une avance unique non productive d'intérêts au remboursement de laquelle est affectée la totalité des quotes-parts lui revenant dans l'exploitation de ces circuits.

Jusqu'ici, conformément à l'article 55 de la loi de finances du 10 avril 1910, lorsque les avances consenties se trouvaient sur le point d'être remboursées en totalité, une *nouvelle offre* de subvention pouvait être faite à l'Administration qui en demandait le versement et les remboursements se continuaient comme par le passé.

Cette façon de procéder a donné lieu à des observations formulées par le Ministre des des finances.

La principale objection présentée est basée sur cette remarque que l'attribution des sommes revenant au prêteur, dans la proportion bien entendu de sa participation dans la dépense totale, lui est faite sur les recettes brutes des circuits sans tenir compte des frais de premier établissement, d'amortissement ou d'entretien.

L'Etat aurait tendance à estimer que dans ces conditions il s'est entièrement acquitté vis-à-vis du prêteur lorsqu'il a remboursé les sommes avancées et qu'il doit, cela fait, tirer ensuite tout le profit des lignes dans la construction desquelles il n'a quelquefois même pas eu à intervenir financièrement. Ce raisonnement pourrait être exact si l'Etat acceptait de tenir compte à son prêteur des intérêts qu'il laisse aujourd'hui complètement à sa charge.

M. Dalimier, rapporteur du budget général de l'exercice 1913, semble s'être attaché à tenir compte de cette préoccupation et partager les idées de l'Administration. Il propose, en effet, un nouveau texte ainsi conçu :

« Lorsque les recettes provenant de l'exploitations de lignes ou de réseaux téléphoniques construits au moyen d'avances remboursables atteignent le montant des dites avances, les comptes des prêteurs sont respectés, soldés. A partir de ce moment, les recettes de toute nature, résultant de l'utilisation par l'Etat des mêmes lignes ou réseaux, sont obligatoirement imputées aux contributions et revenus publics.

« Cette imputation est maintenue jusqu'au moment où de nouvelles avances sont versées au Trésor, en vertu des dispositions du quatrième alinéa de l'article 55 de la loi de finances du 8 avril 1910. »

Ce nouveau texte donne lieu à deux observations :

Il remplace les mots *sont offertes* par les mots *sont versées*. Deux hypothèses sont alors à envisager. Si dans le délai d'un an prévu le prêteur cesse d'apporter son concours à l'Administration, nous n'avons aucune objection à présenter; si, au contraire, il propose de fournir une subvention en faveur de nouvelles lignes à construire et si l'Administration se refuse à appeler les fonds offerts faute par elle de disposer des moyens d'exécution suffisamment rapides, il ne nous paraît pas équitable que le prêteur cesse de bénéficier du droit au remboursement cumulatif. Il nous paraîtrait, en tous cas, infiniment regrettable que ces fonds disponibles provenant des téléphones mêmes ne profitassent pas à l'établissement de nouveaux circuits ou à l'entretien des anciens, et fussent obligatoirement imputés aux contributions et revenus publics, ainsi que le propose M. Dalimier, conformément aux règles immuables, paraît-il, de la comptabilité publique.

Il conviendrait donc ou bien de s'en tenir au texte ancien qui permettait de mettre en réserve, en vue d'en disposer au moment venu, soit des subventions nouvelles, soit des recettes provenant en somme de participations versées dans un but déterminé, ou bien (et cette solution répondrait au désir unanimement exprimé) de prendre telles dispositions qui permettraient à l'Administration d'utiliser avec la célérité désirable et si souvent réclamée les fonds mis spontanément à sa disposition.

A. GRANDTURIN.

L'Association des Abonnés au Téléphone a obtenu un certain nombre de réformes importantes, qui sont actuellement en cours d'exécution : La Batterie Centrale intégrale, dont l'adoption est décidée. ¶ L'unification des appareils des abonnés, qui a été récemment mise au concours. ¶ La réorganisation du service interurbain, qui va être installé au bureau des Archives, des crédits nécessaires ayant été votés par les Chambres. ¶ La construction de trois nouveaux bureaux à Paris.

Abonnés, en cas de réclamation sérieuse et urgente, adressez-vous à l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, Rue des Mathurins. Téléph. 112-41, 5 francs par an.

LES AMIS DU TÉLÉPHONE

M^r André LEBON

M. André Lebon, Président du Conseil d'Administration de la Compagnie des Messageries Maritimes, fait partie du Comité Consultatif des P.T.T. et à ce titre nous avons le plaisir de le compter parmi nos amis du Téléphone.

Ennemi de toute interview, il a cependant bien voulu déroger à ce principe en faveur de notre *Bulletin* et répondre aimablement à nos questions. Puis il nous a mis en rapport très gracieusement avec ses différents chefs de service; nous pouvons donner ainsi à nos abonnés une description très complète de l'organisation téléphonique de cette administration et de l'installation des téléphones à bord des paquebots.

Installations téléphoniques des Bureaux de l'Administration Centrale de la Compagnie des Messageries Maritimes.

Jusqu'en octobre dernier, les installations téléphoniques fonctionnaient à l'aide de piles. Elles comprenaient trois lignes, dont deux arrivaient au poste central, la troisième étant spéciale au bureau des marchandises; quatorze postes supplémentaires étaient desservis par les deux premières, un poste supplémentaire et une ligne particulière étaient reliés à la troisième. La téléphoniste donnait les communications aux différents bureaux à l'aide d'un tableau à fiches.

En outre, l'administration possédait un réseau téléphonique privé.

Au cours de l'été dernier, nous avons décidé de remplacer cette installation par une autre tout à fait moderne, en utilisant un *standard à batterie centrale intégrale* qui présente les avantages suivants :

Tous les signaux d'appel et de contrôle sont lumineux et, par suite, beaucoup plus apparents qu'avec tout autre système. En outre, la téléphoniste n'a plus à se porter sur les lignes pour se rendre compte si elles sont occupées, un signal lumineux remplissant ce but en s'éteignant, la conversation terminée.

Tous les postes appellent par un simple décrochage, d'où accélération sensible du service à l'aide des signaux lumineux et suppression des encombrantes piles.

L'appareil est d'un type mixte, c'est-à-dire que, sur le même meuble, outre les postes supplémentaires de réseaux, sont reliés les postes privés, permettant de communiquer de bureau à bureau, ces derniers ne payant aucune redevance de l'Etat, puisqu'ils sont pour l'usage intérieur. Ce dispositif est autorisé par l'Administration des Postes et des Télégraphes.

Le standard fonctionne à l'aide d'une batterie d'accumulateurs que l'on charge chaque matin en empruntant le courant lumière. Il se compose du meuble proprement dit comprenant autant de jacks qu'il y a de postes à desservir.

Il comporte :

- 3 arrivées de réseau (une 4^{me} est prévue).
- 20 arrivées de postes supplémentaires équipés, extensibles à 40.
- 10 arrivées de postes privés équipés, extensibles à 20.
- 1 arrivée de ligne particulière reliant l'Administration centrale de la Compagnie des Messageries Maritimes aux Messageries Nationales, rue Claude-Vellefaux, qui effectuent les camionnages de la Compagnie, à Paris.
- 1 poste d'opératrice.

Les trois lignes servent indistinctement aux services urbain et interurbain; elles servent également à la transmission des télégrammes reçus ou expédiés par la Compagnie.

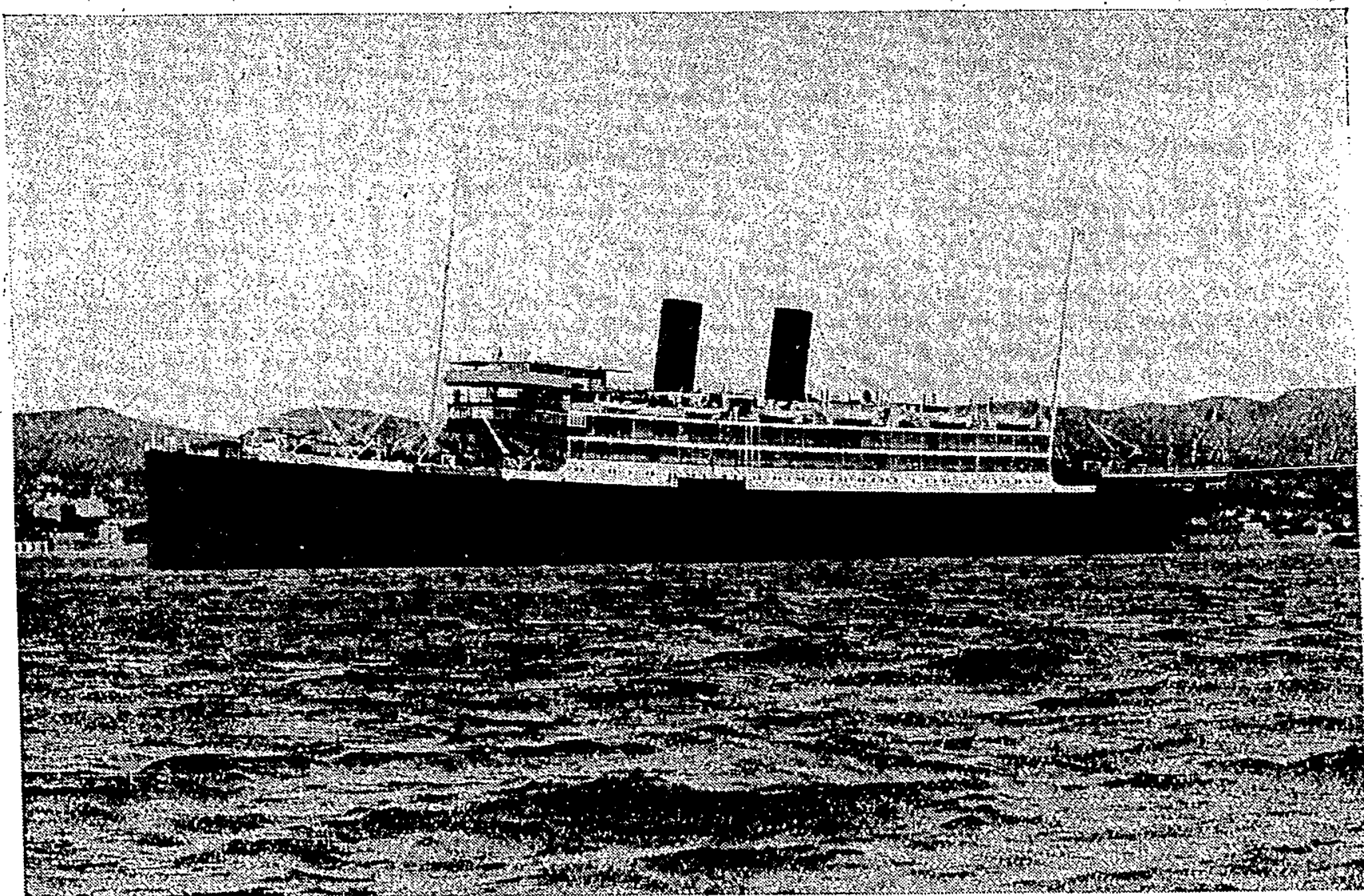
Deux dames employées sont attachées au poste central; elles se remplacent de deux heures en deux heures; pendant ce laps de temps, l'une s'occupe exclusivement de donner les communications et l'autre donne les renseignements qu'elle est en mesure de fournir et transmet ou reçoit les télégrammes.

En ce qui concerne la facilité des communications elles-mêmes, nous sommes heureux de reconnaître que, particulièrement pour les communications interurbaines, nous n'avons qu'à nous en féliciter.

Installation téléphonique du "Paul Lecat", nouveau paquebot de la ligne d'Extrême-Orient de la Compagnie des Messageries Maritimes.

L'installation comporte un tableau central à 24 guichets, à chacun desquels correspond un poste téléphonique. Les différents postes sont placés chez le commandant, les officiers, le commissaire, le docteur; dans les principaux centres du navire, machine, bureau de renseignements, cuisines, cambusés et chambres frigorifiques; enfin, des postes placés dans les cabines de luxes et dans les cures des aménagements sont à la disposition des passagers.

Le réseau est alimenté au tableau central par le courant du bord à 110 volts, dont la tension est abaissée par des résistances fixes. En cas d'interruption ou d'intensité anormale



du courant d'alimentation, un disjoncteur coupe le courant et met automatiquement l'alimentation sur une batterie de prise de secours, sans qu'il y ait interruption dans le réseau téléphonique.

L'appel ne se fait pas comme dans une installation ordinaire à l'aide de sonneries. En appuyant sur le bouton, la personne qui appelle actionne un ronfleur placé dans son appareil même, et dont le bruit se transmet par le microphone du poste qui est appelé. On obtient de la sorte un ronflement moins désagréable qu'une sonnerie ordinaire de téléphone, et ce dispositif a en outre l'avantage de supprimer

le fil de sonnerie, ce qui simplifie l'installation.

Lorsqu'on appelle le poste central, en plus du ronflement une petite lampe rouge s'allume auprès du guichet qui appelle; au moment où le téléphoniste donne la communication demandée, la lampe change de couleur, devient blanche et reste allumée tant que la communication n'est pas terminée.

En dehors de ce réseau, le *Paul Lecat* possède un téléphone reliant directement le commandant au poste de T. S. F. et des téléphones hauts parleurs réunissant la passerelle à la machine, à la chambre de la barre et au gaillard avant.

Le Téléphone avec La Haye

La réalisation d'un projet, négocié depuis 1902, entre la France et les Pays-Bas n'a pas abouti sans de nombreuses difficultés. Le rêve eût été un fil direct entre Amsterdam et Paris, mais des difficultés d'ordre financier en ont empêché la réalisation, et nous avons une communication avec La Haye par le moyen d'un relai à Bruxelles.

Pendant les heures de Bourse, le service téléphonique entre Paris et Bruxelles est si intense, qu'il pourrait bien y avoir quelque peine à entrer en conversation à ce moment-là. On espère cependant y arriver.

Le Téléphone en Aéroplane

Le caporal Foulquier fait actuellement, à Toul, à bord d'un biplan des essais intéressants de téléphone. Ces essais faits avec l'appareil du docteur Le Maguet, au-dessus des forts de Toul, auraient donné des résultats satisfaisants.

L'Association des Abonnés au Téléphone réclame l'abaissement du Tarif Téléphonique.

Tous les Abonnés ont intérêt à y adhérer, 47, rue des Mathurins. Téléphone 112-41. 5 francs par an.

Invention du Téléphone Automatique

Un Sourire qui causa la perte d'un million.

Histoire d'un entrepreneur de pompes funèbres de Kansas City qui, étant mal servi par les demoiselles du téléphone, découvrit le téléphone automatique :

Le téléphone automatique, qui doit être mis en service dans plusieurs villes de France et dont l'usage sera peut-être généralisé dans peu de temps pour le bonheur ou pour le malheur des abonnés, a été découvert, comme toutes les inventions, par le fait du hasard et nos lecteurs ne seront pas peu surpris, en lisant l'amusante historiette suivante, d'apprendre dans quelles circonstances eut lieu cette découverte. Le héros est M. Ritterhoff, surveillant de la Home Telephone Co, qui la raconte lui-même dans le *Kansas City Star Journal*, et c'est son sourire intempestif qui lui fit perdre un million.

Vous ai-je jamais raconté comment j'ai failli devenir millionnaire ? Non. Eh bien ! ceci m'arriva il y a à peu près vingt ans, alors que j'étais employé à la Bell Telephone Co. Les bureaux se trouvaient au coin de la sixième rue et de la rue Wyandotte et l'on se servait alors de l'ancien transmetteur Blake, lequel possédait une manivelle qu'il était nécessaire de tourner une douzaine de fois pour appeler le central. Un de nos clients était A.-B. Strowger, un entrepreneur de pompes funèbres, dont le magasin se trouvait entre Wall street et Wyandotte street.

Strowger avait plus de mal avec son téléphone que tout autre et aucun jour ne se passait sans qu'il se plaigne et qu'il menace de tout démolir. Tous les employés que j'envoyais chez lui ne trouvaient rien et cela ne faisait qu'augmenter la colère de Strowger.

— Chaque fois que quelqu'un vient, disait-il, cela marche à merveille, mais sitôt qu'il a le dos tourné il n'y a plus moyen de rien obtenir. Je vous dis que ce sont les demoiselles du téléphone qui sont cause de tout cela ! Cette idée le poursuivit et il se mit à haïr les opératrices et à chercher une vengeance.

Un jour, un de ses amis perdit sa femme et il essaya de téléphoner à l'entrepreneur sans pouvoir y réussir. Il s'adressa à un autre et Strowger perdit sa clientèle.

J'allai moi-même trouver Strowger et je le trouvai en fureur contre les demoiselles du téléphone, à cause de l'argent qu'il avait perdu.

— Ce sont vos demoiselles du central qui en sont la cause, mais je vais toutes les faire jeter à la porte. Regardez ceci (et il me tira de son tiroir une quantité de dessins qu'il étala devant moi). Voici ce que j'ai trouvé, j'ai inventé un

téléphone qui n'a besoin pour marcher ni de multiple ni de demoiselles.

Je regardai son plan et je vis qu'il avait fait une étonnante découverte. Il avait devant sa boutique une vieille enseigne avec son nom qui était rouillée, il en fit peindre une nouvelle et pendit l'ancienne au mur au-dessus de son téléphone. Quand la porte d'entrée s'ouvrait ou se fermait, un courant d'air se produisait qui faisait balancer l'enseigne ; celle-ci s'accrochait entre les deux postes placés au-dessus de son téléphone de telle façon que le circuit se trouvait fermé et que le téléphone ne pouvait être employé jusqu'à ce que la porte, s'ouvrant ou se fermant de nouveau, produisît un courant d'air qui dégageait l'enseigne.

Strowger n'était pas un artiste et ses dessins étaient plutôt sommaires, mais il avait une bonne idée. Il me proposa de l'aider à obtenir un brevet et de me donner 10.000 actions de la Société qu'il avait l'intention de former pour mettre cette invention sur le marché. Il vint le dimanche suivant à mon bureau, je corrigeai les dessins et il les envoya à Washington pour l'obtention de son brevet. Le brevet obtenu, il vendit son affaire et loua un bureau à Chicago où il monta un modèle de son téléphone automatique.

J'y allai pour voir si son appareil était capable de marcher. Mais celui-ci était fait de façon si rudimentaire que je ne pus m'empêcher d'éclater de rire et que je ne pouvais m'arrêter. C'est ce rire qui me coûta un million. Strowger me claqua la porte sur le nez et ne voulut ni m'écouter, ni répondre aux lettres que je lui écrivis. La Société qu'il forma au capital de 50.000 dollars fut un commencement de la Automatic Telephone Co.

Avant que je retourne à Chicago réclamer mes 10.000 actions, Strowger mourut et je sus qu'il m'avait exclu de sa Société.

Actuellement l'Automatic Telephone Co qu'il organisa est devenue l'une des plus importantes de ce pays et les 10.000 actions que je ne pus obtenir auraient fait de moi un millionnaire. Chicago à lui tout seul possède actuellement 20.000 téléphones automatiques et ce système est presque uniquement employé en Californie.

L'insuffisance de l'Interurbain a causé à l'État, depuis 10 ans, une perte journalière de 5.000 francs (près de 20 millions).

Ce que coûte l'entretien des piles chez les abonnés

Quand aurons-nous la batterie centrale ?...

Il y a bien près de dix ans que l'Association réclame l'installation de la batterie centrale intégrale, c'est-à-dire que la source centrale d'énergie électrique qui sert actuellement aux signaux d'appel et de fin de conversation serve aussi pour la durée de la conversation; cette transformation aurait pour résultat, entre autres, de supprimer la pose et l'entretien de piles chez les abonnés. Or, celles-ci coûtent annuellement un bon petit quart de million,

ainsi que le démontre le tableau ci-dessous. On voit que depuis cette époque (et jusqu'à quand cela durera-t-il encore ?) l'Administration aurait pu économiser trois millions, et si ses caisses sont trop pleines pour le recevoir, elle aurait pu, en installant la batterie centrale intégrale, fournir gratuitement à ses abonnés de Paris des appareils à batterie centrale avec récepteur en argent.

ANNÉE	Consommation des éléments de pile microphonique	Transport du matériel	Salaires et indemnités diverses du personnel	Location d'un magasin pour l'entrepôt des piles (rue Hérold, Paris)	Dépenses totales
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1907	193.800 »	38.940 »	33.110 »	1.650 »	267.500 »
1908	193.070 »	42.290 »	46.060 »	1.650 »	283.070 »
1909	169.630 »	38.590 »	46.360 »	1.650 »	256.230 »
1910	167.400 »	37.490 »	44.060 »	1.650 »	250.600 »
1911	160.500 »	34.000 »	60.350 »	1.650 »	256.500 »

Le Téléphone Automatique en Angleterre

L'installation téléphonique automatique du General Post-Office sert à établir les communications avec le poste central téléphonique de Londres.

Elle comprend 350 lignes; 800 téléphones environ sont mis en relation avec elle. L'installation est placée dans une petite pièce du rez-de-chaussée et l'équipement est du type Strowger. L'une des caractéristiques de l'appareil est sa solidité; le service, depuis huit ans, ne dénote aucune usure, et on estime que l'installation automatique durera plus longtemps que l'installation manuelle. Des expériences ont été faites à ce sujet en envoyant sur un seul sélecteur des appels effectués à quelques secondes d'intervalle. De cette façon, en un jour ou deux, ces sélecteurs travaillent autant qu'ils travailleraient normalement pendant une année. On a constaté que le fonctionnement est encore satisfaisant après avoir

établi un nombre d'appels égal au trafic moyen de quatre-vingts années d'exploitation courante.

A Leeds, l'installation manuelle va être prochainement remplacée par une installation automatique. Le bureau principal comprendra 6.800 lignes et desservira en outre 3.000 lignes de bureaux annexes. Dans un an, lorsque l'installation sera complètement terminée, la capacité totale de ces bureaux sera de 15.000 lignes automatiques.

A Epsom, l'installation automatique a donné des résultats satisfaisants; en quatre mois, le trafic a augmenté de 6 %, ce qui prouve l'accueil favorable fait par le public à ce nouveau système de communication.

Le Post-Office a en outre décidé d'introduire le téléphone automatique dans d'autres villes importantes, telles que Portsmouth et Brighton.

Le Téléphone et les Chemins de Fer

Le télégraphe était le seul moyen rapide de communication entre les gares et le seul moyen de couverture des trains.

Jusqu'à présent, la plupart des installations téléphoniques réalisées comportaient des postes branchés en dérivation tout le long de la ligne. L'appel d'un poste par un autre se faisait et se fait encore en utilisant un code d'appel, généralement le code Morse. Lorsque l'un des postes fait un appel, les sonneries de tous les postes fonctionnent, et seul celui qui reconnaît son appel particulier doit se porter sur la ligne. Il s'ensuit que les employés chargés du téléphone doivent prêter une attention constante et que, d'autre part, lorsque la ligne est longue, le nombre des stations devient considérable et le code d'appel assez compliqué.

Le but de la téléphonie pour l'usage des chemins de fer est double. Il est : 1° de pouvoir d'un point quelconque de la ligne arrêter un train sur un autre point également quelconque et de pouvoir converser avec le mécanicien ; 2° de pouvoir, d'un train se trouvant arrêté sur un point de la ligne, permettre au mécanicien de communiquer avec l'une ou l'autre des stations que comporte cette ligne. Ce double but est généralement atteint de la façon suivante :

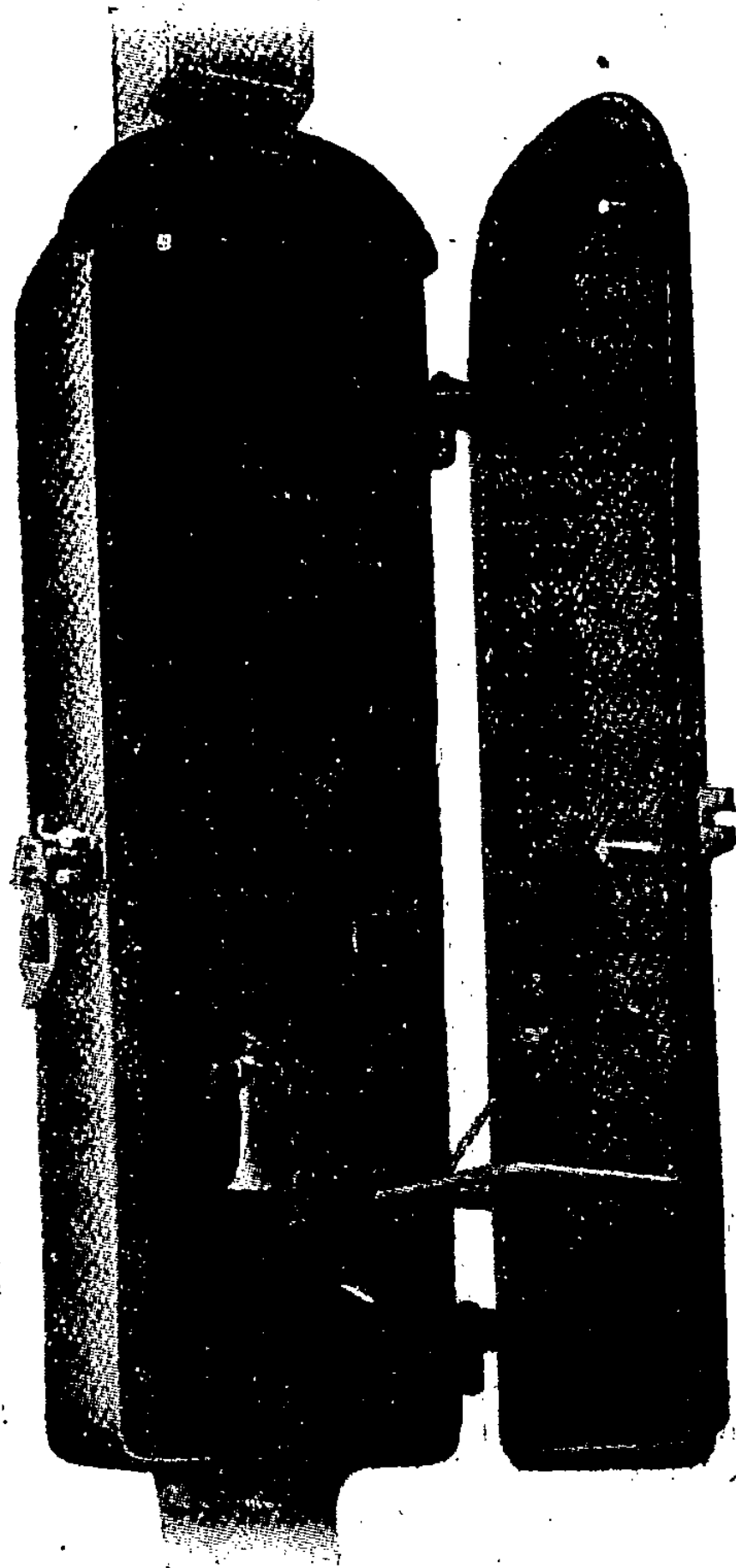
Un certain nombre de ces sémaphores sont placés à certains intervalles le long de la voie et sont sous le contrôle du chef de mouvement ; au-dessous du mécanisme de signal est placé un poste téléphonique enfermé complètement dans une boîte qui le protège des intempéries. A l'intérieur de cette boîte se trouve également un sélecteur permettant au chef du mouvement de contrôler le fonctionnement du bras de sémaphore. Lorsque le chef du mouvement veut amener l'un quelconque de ces sémaphores à la position d'arrêt, il opère sur une aiguille placée devant le cadran de façon à amener celle-ci en face d'un certain numéro représentant le sémaphore déterminé en même temps qu'il fait faire un tour à la manette de la clef d'appel. Cette opération provoque une série de contacts sur la ligne, ce qui fait avancer simultanément du même nombre toutes les aiguilles de tous les sémaphores, mais seul le sélecteur du poste demandé, réglé pour ce nombre d'impulsions, ferme le circuit et relie l'appareil magnétique du sémaphore à la ligne fournissant le courant à l'ensemble. De cette façon, aucune batterie locale n'est nécessaire, toute l'énergie électrique étant fournie par la batterie qui se trouve dans le bureau du chef de mouvement.

En même temps le bras du sémaphore atteint une position horizontale et, lorsqu'il se trouve

dans cette position, un signal auditif, analogue au signal d'occupation, prévient le chef du mouvement que le sémaphore occupe bien la position d'arrêt.

Lorsqu'un train approche, il s'arrête devant le signal, et le conducteur reçoit les ordres et les informations en utilisant l'appareil téléphonique placé à la base du sémaphore.

Lorsque c'est au contraire le chef de train qui a besoin de communiquer avec un autre poste quelconque de la ligne, il arrête son train devant un sémaphore, ou, si cela lui est impossible, il se porte au signal le plus proche, ouvre la boîte contenant l'appareil, actionne



l'aiguille du sélecteur devant le cadran et l'amène en face du numéro du poste avec lequel il désire communiquer. De la même façon que

précédemment, tous les sélecteurs de tous les postes téléphoniques de la ligne avancent du même nombre, mais seul le sélecteur du poste demandé, réglé pour le nombre d'impulsions données, ferme le circuit de sa sonnerie locale.

Ce sélecteur est constitué de façon très simple par des électro-aimants dont les armatures commandent une roue dentée portant un bras mobile muni d'un contact. Ce bras mobile est réglé de telle sorte qu'il ne puisse fermer le circuit qu'en face de la dent N° 5, par exemple, de la roue. Il suffira donc de placer l'aiguille du sélecteur du poste appelant en face du N° 5 pour qu'à 5 impulsions correspondantes du courant tous les sélecteurs avancent de 5 dents, mais seul le sélecteur du poste 5 fermera le circuit de la sonnerie locale en se trouvant en présence du contact fixe, et cette sonnerie fonctionnera jusqu'au moment où la clef du poste reviendra à sa position de repos.

Il est prévu une position de l'aiguille correspondant à un appel général; quand l'aiguille est sur cette position les clefs d'appel envoient sur la ligne le nombre d'impulsions nécessaires pour que tous les bras mobiles des sélecteurs arrivent à fond de course et rencontrent un

second contact fixe qui ferme le circuit de toutes les sonneries d'appel. Cette disposition permet d'effectuer la transmission des ordres intéressant toutes les stations du réseau.

Si le train est arrêté en pleine voie et à une assez grande distance des sémaphores portant un poste transmetteur, le chef de train fait usage du poste mobile. A l'aide d'une perche, il se met en dérivation sur la ligne téléphonique, et grâce à un appareil magnétique agit sur la sonnerie du poste central qui, lui, possède aussi l'appel magnétique. Ceci ne permet de communiquer qu'avec un poste pourvu de cet appareil, mais ce poste peut à son tour, au moyen de ses clés d'appel, communiquer avec n'importe quel poste de la voie. On voit donc que pratiquement il est possible de n'importe quel point de la voie de communiquer avec n'importe quel autre point et également d'arrêter en un point quelconque n'importe quel train en route sur cette voie. Cela permet à un chef de train en détresse, par exemple, de pouvoir annoncer son accident à une gare centrale, de se couvrir en avant ou en arrière et de demander l'envoi d'une machine de secours.

J. BARRAND.

NOTRE CONCOURS

Un rébus — Un jeu de patience pour amuser les chercheurs.

La Question

Nous avons posé aux abonnés du Téléphone, dans notre dernier numéro, la question suivante :

« Si le feu se déclarait chez vous où cherchiez-vous dans l'Annuaire l'adresse des pompiers? »

Il est fort possible que vous ayez près de chez vous, dans la rue, un avertisseur d'incendie, mais puisque vous avez le téléphone chez vous, vous devez pouvoir téléphoner aussi bien et plus vite que devant la borne rouge que tout le monde connaît.

Donc vous vous précipitez sur l'Annuaire, vous l'ouvrez et vous cherchez fiévreusement à *Caserne*, à *Pompiers*, à *Incendie*, inutilement. Tout à coup vous vous rappelez qu'il y a une caserne rue Blanche, vous cherchez à *Blanche*, rien; à *Château-Landon*, rien; à *Vieux-Colombier*, rien encore. Pendant ce temps-là, le feu gagne. Qu'allez-vous faire?

Eh bien, au lieu d'ouvrir votre Annuaire, vous auriez mieux fait de le laisser fermé et de le regarder, mais de le regarder attentivement. Nous donnons ci-contre la reproduction de la première page de l'Annuaire. Nos lecteurs pourront s'amuser à la tourner dans tous les sens pour tâcher d'y découvrir l'adresse des pompiers.

La Solution

En effet, l'adresse des pompiers se trouve bien dans l'Annuaire et sur l'Annuaire, c'est-à-dire :

- 1° Sur la couverture.
- 2° Sur la première page.
- 3° A *Sapeurs-Pompiers*.
- 4° A *Boulevard du Palais*, n° 9.

En tous cas, sur la couverture et sur la première page, on a choisi l'endroit où cela pourrait le moins se voir et il est certain que la plupart des abonnés ne l'ont jamais remarqué. D'autre part, il faut penser à chercher à *Sapeurs-Pompiers* et non à *Pompiers* et il faut savoir que l'état-major se trouve 9, Boulevard du Palais.

Mais tout cela est tellement original qu'on ne l'oublie plus une fois qu'on le sait, mais encore faut-il être prévenu.

L'Administration aurait tout au moins pu mettre en bas de chaque page de l'Annuaire quelque chose dans ce genre :

« L'adresse des pompiers se trouve dans un tout petit coin, en haut, à droite de la couverture. Cherchez et vous trouverez, à moins que le feu ne vous ait rôti avant d'avoir trouvé. »

SOLUTION DE NOTRE CONCOURS

COMMENT PRÉVENIR LES POMPIERS

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

ANNUAIRE OFFICIEL

DES
Abonnés aux Réseaux Téléphoniques
DE LA

RÉGION DE PARIS

(Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise)

1913

Sapeurs-Pompiers Incendie
Gobelins 19.47. Gobelins 19.48
Bien indiquer la nature du feu et l'adresse

Il est instamment rappelé que la bonne exécution du Service téléphonique dépend essentiellement de l'exacte collaboration des trois parties qui doivent intervenir :

**L'abonné demandeur,
Le bureau téléphonique,
Le correspondant demandé.**

Si cette collaboration fait défaut les communications sont impossibles.
Chacun doit donc strictement effectuer les manœuvres qui lui incombent.
En ce qui concerne MM. les Abonnés, les règles à observer sont indiquées aux pages 3 et suivantes du présent Annuaire.

TÉLÉPHONE :
Sax 23-38

G. BORGEAUD ^{et C.}
41 et 30, rue des Saints-Pères, PARIS

MATÉRIEL PRATIQUE POUR BUREAUX

Application des Méthodes modernes

MEUBLES — BOÎTES À FICHES

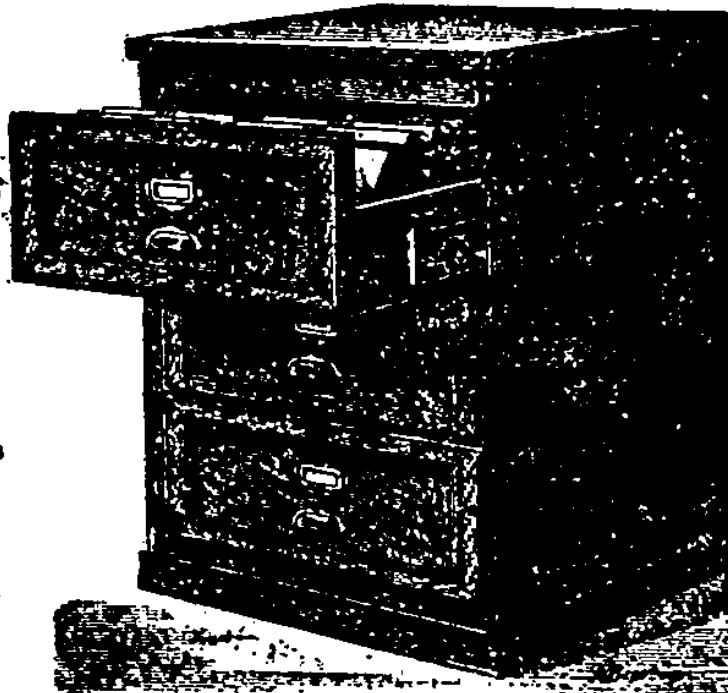
CLASSEUR VERTICAL MODERNE " LE FRANÇAIS "

— Breveté S.G.D.G. —
à tiroirs télescopiques montés sur galets
pour le classement vertical des Dossiers

LE PLUS SOLIDE } Voir figure ci-contre.
LE MOINS CHER }

Classiers divers, Bureaux, Grand-Livre à feuilles mobiles "L'IDÉAL"

DEMANDER CATALOGUE N° 46



Année 1913.

1. — Paris.

INFORMATIONS

Correspondance avec la Tripolitaine

En vertu d'un arrêté de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, le bureau de poste français de Tripoli de Barbarie a été supprimé depuis le 1^{er} mars.

Comme conséquence de cette mesure, les taxes et autres conditions du service international sont désormais applicables aux correspondances de toute nature, ordinaires, recommandées ou avec valeur déclarée et aux mandats-poste qui, dans les relations avec Tripoli de Barbarie, bénéficiaient jusqu'à maintenant des dispositions du régime intérieur français.

Communications Téléphoniques Interurbaines

La taxe de l'unité de communication téléphonique interurbaine est fixée actuellement à 25 centimes pour les conversations échangées par des lignes téléphoniques dont la longueur totale ne dépasse pas 25 kilomètres et pour les conversations échangées entre les localités faisant partie d'un même canton. Cette taxe de 25 centimes est également applicable aux conversations échangées entre le réseau d'une ville siège de plusieurs chefs-lieux de canton et les réseaux des localités situées dans l'un quelconque de ces cantons.

Dans un rapport adressé au président de la République, le ministre des Postes et Télégraphes dit que ce tarif donne lieu à des anomalies.

Deux communes très voisines, mais situées de part et d'autre d'une limite intercantonale, ne peuvent échanger de conversations qu'au tarif de 40 centimes, tandis que chacune d'elles peut communiquer avec des communes beaucoup plus éloignées, mais situées dans leurs cantons respectifs, moyennant une taxe de 25 centimes.

L'Administration a modifié la taxe des communications téléphoniques en ce qui concerne les relations entre communes situées dans des cantons limitrophes. Le tarif de 40 centimes sera abaissé à 25 centimes lorsque ces communes seront reliées par un fil direct. Le même tarif devra être appliqué pour les messages téléphoniques et les avis d'appel.

A propos des Kiosques-Vigies

Nous ne savons pas encore quel accueil les Parisiens ont fait aux nouvelles facilités qui leur sont procurées par l'installation du téléphone dans les kiosques-vigies et nous nous

promettons un de ces jours de faire une enquête sur ce sujet.

L'Administration a songé à installer à l'intérieur de ces kiosques une sonnerie afin que le gardien puisse sortir du kiosque et être quand même certain d'entendre les appels.

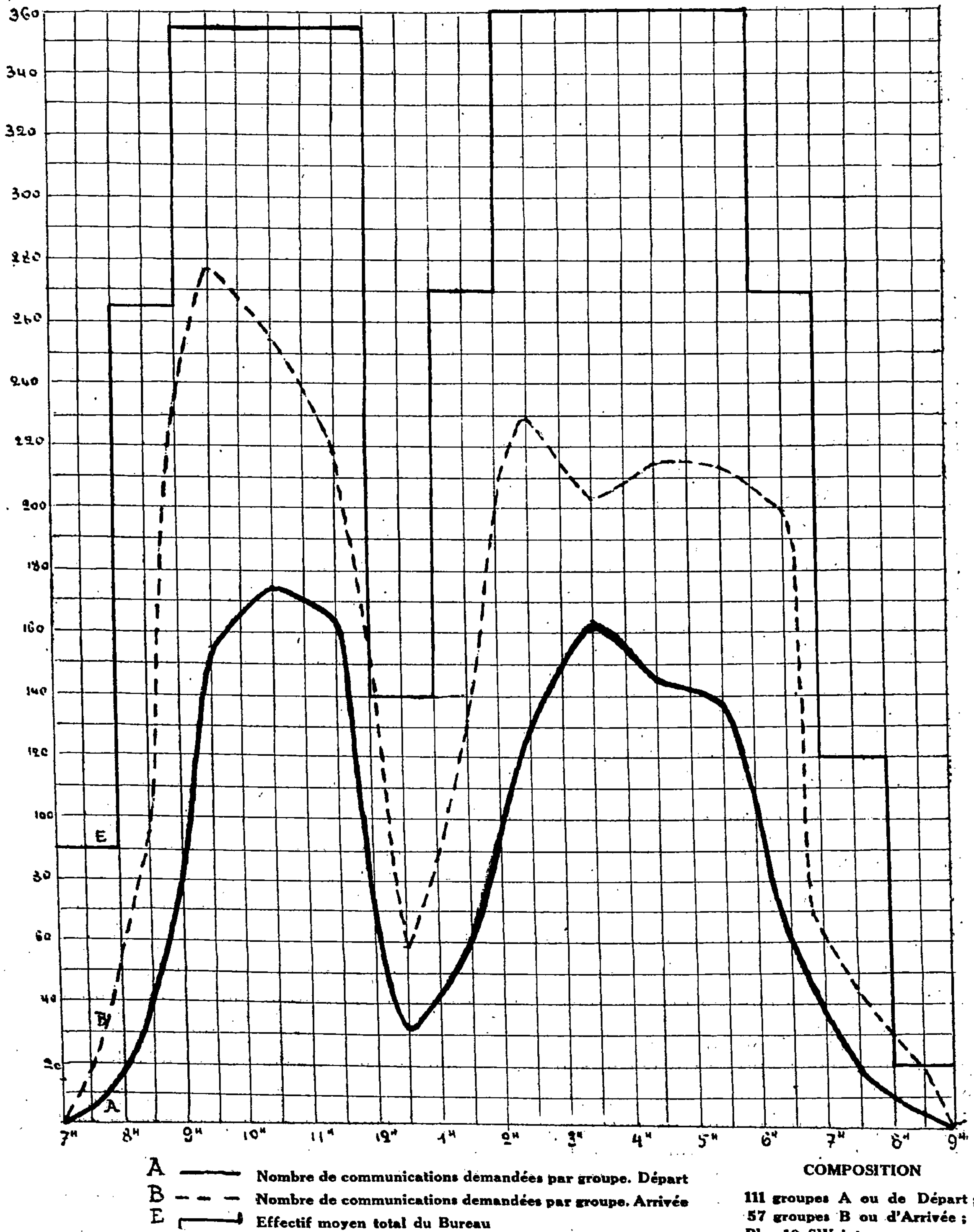
D'autre part des commerçants et des restaurateurs voisins des stations de voitures et abonnés au téléphone ont offert spontanément de se charger d'avertir les cochers et les chauffeurs dès qu'un appel téléphonique leur sera adressé.

Il y a là une commodité qui ne peut échapper ni aux yeux du public, ni aux yeux de l'Administration et si cette initiative privée se généralisait, l'Administration pourrait se contenter des quelques postes officiels qu'elle a créés, peut-être même aurait-elle pu ne pas les créer du tout si elle avait fait une enquête préalable. Les nombreux restaurateurs qui voient les stations de voitures n'auraient pas mieux demandé que de devenir des officiels. En tous cas ils décupleront l'usage du kiosque-vigie. Tout le monde connaît la station de voitures la plus proche de son domicile et n'aura qu'à chercher le numéro du café le plus voisin. Quant aux restaurateurs ils ne demanderont pas mieux que de voir les chauffeurs et cochers se grouper autour de leurs comptoirs en attendant de se voir désigner leur tour de marcher.

Nouvelles Cabines Téléphoniques publiques en Allemagne

L'installation, commencée depuis quelques mois dans diverses villes de l'Allemagne du Sud et de Westphalie, d'appareils téléphoniques qui sont mis à la disposition du public semble devoir rendre de grands services. Ces appareils sont logés dans des kiosques qui s'ouvrent automatiquement quand on glisse dans une rainure spéciale une pièce de 5 pfennig (6, 25 centimes). Le visiteur peut alors, en retour de sa pièce de 5 pfennig, tenir un nombre quelconque de conversations téléphoniques. Les kiosques sont construits par la maison Keller et C^{ie}, de Francfort-sur-Mein. Les entreprises locales exploitant les kiosques en question emploient naturellement des appareils dits forfaitaires; elles ont passé des arrangements spéciaux avec l'administration téléphonique allemande. Les mêmes kiosques doivent être simultanément utilisés par une entreprise de publicité. A cet effet, ils sont pourvus de doubles vitres entre lesquelles sont logés des panneaux en celluloïd portant les annonces et éclairés durant les heures de nuit. Chaque kiosque revient à une somme de 2.500 francs.

Tableau du Travail et des Effectifs d'un Bureau et Moyenne des Communications demandées aux diverses heures de la journée



ON RÉCLAME

Cette Rubrique est ouverte à toutes réclamations présentant un caractère d'intérêt général

Nous reproduisons ci-dessous la lettre suivante d'un de nos nouveaux abonnés qui en nous envoyant sa première cotisation n'a pas craint de nous exposer très longuement ce qu'il pense du téléphone. Nos lecteurs liront avec intérêt cette intéressante lettre.

*Monsieur le Président,
de l'Association des Abonnés au Téléphone.*

Monsieur le Président,

En vous adressant ma demande d'admission à votre Association, je prends la liberté de vous communiquer quelques réflexions au sujet du fonctionnement du téléphone.

D'une manière générale, ou tout au moins de l'avis de toutes les personnes que je connais, on est loin d'être satisfait du service des communications, les avantages que les abonnés sont en droit d'attendre du téléphone ne sont pas généralement en rapport avec le prix payé.

Le téléphone n'est pas considéré comme un instrument pratique, pouvant dans un délai que l'abonné voudrait être réduit au minimum lui permettre de gagner du temps, de rapprocher réellement les distances, de faciliter les affaires. Les multiples arrêts, défauts, tracasseries de toutes sortes font que l'on subit plutôt son emploi. A tel point, que toute personne un peu occupée ne veut plus se donner la peine de demander une communication; on confie cette besogne fastidieuse à un employé subalterne et ce n'est que lorsqu'elle est bien établie que l'on se décide à causer, tellement les préliminaires sont agaçants.

On entend communément dire: « Si je peux obtenir la communication je vous téléphonerai, sinon j'enverrai un exprès vous donner une réponse. » A quoi sert alors d'avoir le téléphone? Le téléphone! On le subit. On ne l'apprécie pas!

A quoi tiennent les défauts, les tracasseries qu'on éprouve? La réponse n'est pas facile à faire. A son organisation ou à son personnel?

Vous dites très bien dans votre *Bulletin* de janvier 1913: « Le public se plaint souvent, il sait critiquer, il crie au besoin, mais il ne sait pas réclamer ». Mais à qui donc réclamer? La téléphoniste vous répondra qu'elle ne sait pas, que ce n'était pas elle qui vous a coupé, par exemple, ou bien elle vous renvoie à la surveillante. La surveillante, elle, ne sait que vous répondre, ou répondra poliment qu'on vérifiera l'appareil ou la ligne, que le service est

très chargé, qu'il n'y a pas de la faute de la téléphoniste, etc., etc...

Et pendant ce temps l'abonné perd son temps, s'agace, s'énervé et, fatigué, il renonce à causer. Je ne sais pas si cela tient à ce que le personnel n'est pas suffisamment stylé, ou s'il est surchargé de besogne. Je veux bien croire à ce dernier prétexte, mais alors l'Administration ne l'ignore pas, qu'elle augmente le nombre de ses employés. On me dit que chaque téléphoniste a 80 abonnés à servir et plus: je comprends qu'à certains moments c'est beaucoup trop. Est-ce que ce serait par sa nature, par sa construction que le téléphone a tous ces défauts? Je serais tenté de le croire, un inspecteur me disait dernièrement qu'il était étonné lui-même que cela marche si bien. C'était, vous en conviendrez, une bien piètre réponse à la réclamation que je lui adressais. J'ai, malgré cette réponse, la ferme conviction que le téléphone n'est plus un jouet dont on doit subir les caprices, c'est un instrument qu'on est arrivé à perfectionner assez pour le rendre pratique. Il y a peut-être encore des améliorations à espérer, notre siècle voit de si étranges choses. Je suis convaincu que, tel qu'il est, le téléphone pourrait et devrait rendre plus de services qu'il n'en rend. Je n'hésite pas à croire à la responsabilité du personnel: un peu plus de bonne volonté de sa part serait désirable, et s'il est surmené, que ce soit lui qui provoque l'augmentation du nombre.

Dans un pays de gens pratiques comme nous, Français, il est honteux d'entendre les réflexions qui sont faites au sujet du téléphone. Croyez-vous que cette réputation puisse inciter ceux qui ne l'ont pas à le faire établir chez eux? Bien au contraire, ne le demandent que ceux qui ne peuvent faire autrement. Si la France ne voit pas son réseau téléphonique augmenter comme certains autres pays, cela tient justement à cette mauvaise réputation.

Je sais bien que l'on est tenté d'incriminer l'Etat de ce malaise; mais, si j'ai bien compris le but de l'Association que vous avez l'honneur de présider, vous avez entrepris la tâche, difficile entre toutes, de remédier aux imperfections d'un service éminemment utile.

Je ne doute pas que vous réussissiez avec l'aide précieuse des personnes groupées autour de vous, et surtout avec la collaboration du distingué Sous-Secrétaire d'Etat, M. Chauvet, notre vaillant député de la Gironde.

